



**PRÉFET
DE LA HAUTE-VIENNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de la légalité
Bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique

Limoges, le **17 MAI 2021**

Monsieur le Président,

L'enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale pour le projet éolien de « LIF » sur les communes de SAINT-SULPICE-LES-FEUILLES en Haute-Vienne (87) et VAREILLES dans la Creuse (23) portée par la société d'exploitation du parc éolien de LIF, s'est achevée le 16 avril 2021.

Par courrier du 5 mai courant, vous avez souhaité disposer d'un délai de 12 jours supplémentaires pour remettre le rapport et les conclusions de la commission d'enquête. Cette demande fait suite à un retard de remise du mémoire de la société ESCOFI qui a nécessité une étude complémentaire au PV de synthèse que vous lui avez remis.

Aussi je vous informe, qu'après avoir pris l'attache du porteur de projet, j'émetts un avis favorable à la remise des documents **le vendredi 28 mai 2021 au plus tard.**

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le préfet,

**Pour le Préfet
Le Secrétaire Général.**

Jérôme DECOURS

M. VIARRE Jean-Marc

Président de la commission d'enquête
« LIF »

copie par mail à M Tony MORISSEAU